



Ligne et Couleur

Les architectes qui peignent, dessinent, gravent et sculptent

DIRECTIVES POUR LES ASSOCIATIONS EUROPEENNES EN VUE DE LEUR PARTICIPATION AU 85^{ème} SALON LIGNE ET COULEUR – PARIS 2020

PREAMBULE

La **COMMISSION ARTISTIQUE** mise en place par **LIGNE ET COULEUR** se tiendra le 15 janvier 2020 Elle aura pour mission d'écarter les œuvres françaises et européennes qu'elle estimera indignes de figurer à l'exposition et au catalogue. Tout artiste dont l'œuvre aura été écarté en sera avisé.

1 INSCRIPTIONS ET COMPOSITION DU CATALOGUE

- Chaque membre des associations LIGNE ET COULEUR étrangères ne pourra exposer qu'une seule œuvre, composée en conformité avec le thème choisi :

« **NOTRE-DAME DE PARIS (les Cathédrales)** ».

La dimension de l'œuvre sera limitée à 60 cm X 50 cm verticalement ou horizontalement.

Le bulletin d'inscription et la photo de l'œuvre seront adressés à expo@ligneeetcouleur.org pour le **6 janvier 2020**

Destinée à la commission et au catalogue, la photo devra être présentée au format JPEG en 300 dpi pour une dimension d'image minimum de 15 cm. Elle devra comporter en titre les informations suivantes :

Nom de l'auteur

Titre de l'œuvre

Dimensions (en cm) y compris le cadre

Technique (huile, acrylique, pastel, aquarelle, dessin, gravure, sculpture bronze, bois, plâtre, etc...)

2 ENVOI DES ŒUVRES

- La totalité des travaux d'une même association fera l'objet d'un seul envoi groupé ; ce colis devra nous parvenir avant le **18 février 2020** à l'adresse suivante :

Association LIGNE ET COULEUR
chez M. Jean Michel de Monès
32 rue des Volontaires
75015 PARIS
Tél. +33 6 62 12 80 59

Merci d'indiquer le numéro de téléphone de l'expéditeur

- Chaque colis sera conçu pour pouvoir être renvoyé facilement à son expéditeur d'origine avec son nom, son adresse, son n° de téléphone, etc ... (les emballages en papier kraft sont interdits par la poste française).
- A l'intérieur du colis, chaque œuvre sera protégée par un film ou de la « bulle » sur lesquels sera apposée une étiquette avec le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre.
- Ces protections devront être faciles à enlever et à remettre en place pour la réexpédition. A l'intérieur de cette protection on retrouvera une copie de la fiche d'inscription de l'artiste.
- Chaque œuvre devra comporter un système d'accrochage de bonne qualité. La protection sous verre est interdite (plexiglas autorisé).

NOTE IMPORTANTE

Tout envoi non conforme aux présentes directives sera retourné à l'expéditeur sans avoir été exposé.